



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du 24 avril 2013

- 11^e -

- PRÉSENTS :**
- M. Daniel Duranleau, président
 - Mme Jocelyne Cyr, vice-présidente
 - M. André Gravel
 - Mme Linda Gamache
 - M. Paul Evra
 - Mme Dominique Cousineau
 - MM. Kenneth George
Tomas Arbieto
Jocelyn Pauzé
 - Mme Marie Depelteau-Paquette
 - M. Jean-Denis Dufort
 - Mme Catherine Harel-Bourdon
 - MM. Christian Giguère
Bernardus Valkenburg
 - Mmes Agnès Connat
Louise Mainville
 - MM. Akos Verboczy
Khokon Maniruzzaman
 - Mme Violaine Cousineau
 - M. Daniel Bélanger
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
 - MM. Jacques Dionne
Denis Blier, représentant des parents d'élèves handicapés ou
en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)
- Sont reçus**
- M. *Trésor Ahoueli* et
 - Mme *Mégan Tourigny-Poisson*, membres du conseil d'élèves de
l'école Pierre-Dupuy et membres de l'Association des élèves
du secondaire de la Commission scolaire de Montréal
(AESCSDM), jumelés avec la commissaire Agnès Connat.

- Mme *Fatine Karkri*, présidente de l'AESCSDM et membre du conseil d'élèves de l'École internationale de Montréal, jumelée avec le commissaire Akos Verboczy.
- M. *Victor Oliva*, vice-président l'AESCSDM et membre du conseil d'élèves de l'école Jeanne-Mance, ainsi que
- Mme *Sheila Truong*, membre de l'AESCSDM et membre du conseil d'élèves de l'école Jeanne-Mance. Ils sont jumelés avec le commissaire Bernardus Valkenburg.
- MM. *Francis Rukundo* et *Alex Désilets*, membres du conseil d'élèves de l'Académie Dunton et de l'AESCSDM, jumelés avec la commissaire Catherine Harel-Bourdon.
- M. *Gabriel Chartier*, membre du conseil d'élèves de l'école Édouard-Montpetit, jumelé avec le commissaire Christian Giguère.
- M. *Maxime Le Breton* et
- Mme *Loriane Leduc*, membres du conseil d'élèves de l'école Le Vitrail et de l'AESCSDM, jumelés avec le président de la Commission scolaire de Montréal, Daniel Duranleau.
- Mme *Souhaila Elimrani Elidrissi*, membre du conseil d'élèves de l'école Lucien-Pagé et de l'AESCSDM, jumelée avec la commissaire Dominique Cousineau.
- Mmes *Marie-Jane Parent* et, *Émilie Blanchet*, membres du conseil d'élèves de l'école Louis-Riel et de l'AESCSDM, jumelées avec le commissaire Jean-Denis Dufort.
- Mmes *Natalya Scott-Sandy* et *Bernadette Canuel*, membres du conseil d'élèves de l'école Marguerite-De Lajemmerais et de l'AESCSDM, jumelées avec le commissaire Jean-Denis Dufort.
- Mme *Ana Paola Gonzalez*, membre du conseil d'élèves de l'école Évangéline et de l'AESCSDM, jumelée avec la commissaire Jocelyne Cyr.
- M. *Jules Lessard*, membre du conseil d'élèves de l'Académie De Roberval et de l'AESCSDM, jumelé avec le commissaire Kenneth George.
- Mmes *Ariel Boisvert Hayes* et *Annie Thériault*, membres du conseil d'élèves de l'école Père-Marquette et de l'AESCSDM, jumelées avec le commissaire Kenneth George.
- Mme *Pooja Patel*, membre du conseil d'élèves de l'école Georges-Vanier, jumelée avec le commissaire Kenneth George.
- Mme *Wafae Essafi*, membre du conseil d'élèves de l'école FACE et de l'AESCSDM, jumelée avec la commissaire Louise Mainville.
- Mmes *Morgane Blais-Guilbeault* et *Léa Rousselle-Latendresse*, membres du conseil d'élèves de

l'école Saint-Louis et de l'AESCSDM, jumelées avec la commissaire Louise Mainville.

- Mmes *Jourie Istiytieh* et *JiaMing Xu*, membres du conseil d'élèves de l'école Saint-Luc et de l'AESCSDM,
- M. *Jamal Istiytieh*, membre du conseil d'élèves de l'école Saint-Luc, jumelé avec la commissaire Marie-José Mastro Monaco.
- M. *Juan Sosa* et Mme *Seyla Peralta Garcia*, membres du conseil d'élèves de l'école Louis-Joseph-Papineau et de l'AESCSDM, jumelés avec le commissaire Paul Evra.
- MM. *Thomas Gareau-Paquette* et *Émile Grou*, membres du conseil d'élèves de l'école Joseph-François-Perrault et de l'AESCSDM, jumelés avec le commissaire Tomas Arbieto.
- M. *Mathieu Cadieux*, membre du conseil d'élèves de l'école Saint-Henri et de l'AESCSDM, jumelé avec la commissaire Violaine Cousineau.

**Sont aussi
présents :**

- M. Gilles Petitclerc, directeur général
- M^e France Pedneault, secrétaire générale
- M. Robert Gendron, directeur général adjoint à la pédagogie et aux ressources informatiques
- Mme Lucie Lalande, directrice générale adjointe aux ressources humaines et aux services corporatifs
- M. François Lavallée, directeur général adjoint aux ressources financières et matérielles

Sont invités :

- MM. Sylvain Racine, directeur de la Vérification interne
Claude Daviau, directeur du Réseau des établissements scolaires Sud
- Mme Lyne St-Pierre, directrice adjointe Réseau des établissements scolaires Ouest
Frédéric Corbeil, directeur du Réseau des établissements scolaires du Réseau des établissements scolaires Est et du Réseau des établissements scolaires Nord
Maurice Lachance, directeur du Réseau des établissements scolaires Centre
Richard Payeur, directeur du Réseau des écoles spécialisées pour les EHDAA
- Mmes Manon Bergeron, directrice du Réseau des établissements scolaires de la formation générale des adultes et du Réseau des établissements scolaires de la formation professionnelle
Claudette Lechasseur, directrice par intérim du Service des communications

M^c Joëlle Landry, directrice du Service des ressources humaines
M. René Morales, directeur des Services corporatifs
Mme Joëlle Laforest, directrice du Service des ressources
financières
MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
Jean Ouimet, directeur du Service des ressources
informatiques
Mmes Suzie Delisle, régisseuse à la Direction générale et au
Secrétariat général
Sophie Reid-Triantafyllos, réviseuse linguistique
M. Martin Tremblay, technicien en informatique du Service des
ressources informatiques

Le commissaire Paul Evra est absent pendant les discussions des points 9 à 17.

La séance est suspendue pour une pause de 21 h à 21 h 15.

Mot du président

a) Commissaires d'un jour

M. Daniel Duranleau souhaite la bienvenue à tous à l'École des métiers de la construction de Montréal. Il souligne la présence des jeunes commissaires et lit le texte suivant :

« Aujourd'hui, c'est la 8^e édition de l'événement durant lequel des élèves du secondaire deviennent commissaires d'un jour à la CSDM. À cette occasion, des jeunes de différentes écoles sont jumelés au commissaire scolaire de leur circonscription.

Cette année, 33 élèves sont venus participer à cette tradition annuelle et l'enrichir, et ils proviennent de 19 écoles secondaires. Jusqu'à ce jour, l'année 2013 bat tous les records quant au nombre de participants. Les années antérieures, le nombre d'élèves a toujours été de 25 et moins.

Nous les avons accueillis à 12 h 30 cet après-midi. Mes collègues Louise Mainville, commissaire de Saint-Louis–Mile End, et Paul Evra, commissaire de Saint-Sulpice–Saint-Michel-Nord, ont rencontré le groupe pour l'informer sur la fonction d'un commissaire scolaire, entre autres sur les tâches à réaliser et le fonctionnement d'un caucus.

À 13 h 30, selon la coutume, les élèves ont pu participer aux délibérations du caucus des commissaires.

De 15 h 50 à 17 h, sous la supervision de Louise Mainville et de Paul Evra, les élèves ont ensuite fait l'expérience de leur propre caucus, à la salle Laure-Gaudreault. Nos commissaires d'un jour devaient débattre d'une question et prendre une décision d'équipe. La question de cette année :

« Les élèves devraient-ils évaluer leurs enseignants, tout comme les étudiants au cégep et à l'université? »

En première partie de leur audience, prévue à l'ordre du jour du Conseil, quatre représentants nous informeront sur leurs délibérations.

Ce soir, nos commissaires d'un jour vont vivre concrètement une autre étape de leur journée : la tenue d'un conseil.

Toujours selon la tradition, la présidente et le vice-président de l'Association des élèves du secondaire vont nous présenter, en 2^e partie de l'audience, leurs réflexions et leurs actions réalisées cette année concernant leur priorité.

Chers démocrates, nous sommes très fiers de voir des jeunes de la CSDM s'intéresser en particulier au domaine de la politique.

En cette journée, nous voulions vous faire vivre concrètement des aspects de la vie d'une personne élue. Nous espérons avoir répondu à vos attentes. Nous sommes honorés de votre présence, vous qui avez le goût de contribuer, à votre manière, au bien commun de notre société, ce que vous faites déjà très bien dans vos écoles respectives.

Nous vous invitons à poursuivre votre engagement lorsque vous serez, selon le cas, soit en formation professionnelle ou au cégep ou encore à l'université et, par la suite, pourquoi pas dans votre vie de citoyen adulte. D'ailleurs, soyez rassurés, tous les commissaires ici présents confirment que vous avez du talent, beaucoup de talent!

Nous allons donc vous présenter.

Voici donc nos commissaires d'un jour qui sont, pour la plupart, membres du conseil des élèves de leur école, et plusieurs sont délégués à l'Association des élèves du secondaire.

Deux élèves de l'école Pierre-Dupuy
Trésor Ahoueli, en 4^e secondaire
Mégan Tourigny-Poisson, en 5^e secondaire

De l'École internationale de Montréal

Fatine Karkri, en 5^e secondaire, qui est la présidente de l'Association des élèves du secondaire

De Jeanne-Mance

Victor Oliva, en 5^e secondaire, qui est le vice-président de l'Association des élèves du secondaire

Sheila Truong, en 3^e secondaire

De l'Académie Dunton

Francis Rukundo, en 4^e secondaire

Alex Désilets, en 2^e secondaire

De l'école Édouard-Montpetit

Gabriel Chartier, en 4^e secondaire

De l'école Le Vitrail

Maxime Le Breton, en 5^e secondaire

Loriane Leduc, en 3^e secondaire

De Lucien-Pagé

Souhaila Elimrani Elidrissi, en 4^e secondaire

De Louis-Riel

Marie-Jane Parent, en 1^{re} secondaire

Émilie Blanchet, en 4^e secondaire

Deux élèves de Marguerite-De Lajemmerais

Natalya Scott-Sandy, en 5^e secondaire

Bernadette Canuel, en 4^e secondaire

De l'école Évangéline

Ana Paola Gonzalez, en 3^e secondaire

De l'Académie De Roberval

Jules Lessard, en 4^e secondaire

De Père-Marquette

Annie Thériault, en 5^e secondaire

Ariel Boisvert Hayes, en 4^e secondaire

De Georges-Vanier

Pooja Patel, en 5^e secondaire

De l'école FACE

Wafae Essafi, en 3^e secondaire

*Deux élèves de Saint-Louis
Morgane Blais-Guilbeault, en 3^e secondaire
Léa Rousselle-Latendresse, en 3^e secondaire*

*De l'école Saint-Luc
Jourie Istiytiéh, en 3^e secondaire
JiaMing Xu, en 1^{re} secondaire
Jamal Istiytiéh, en 4^e secondaire*

*De Louis-Joseph-Papineau
Seyla Péralta Garcia, en 5^e secondaire
Juan Sosa, en 3^e secondaire*

*Deux élèves de Joseph-François-Perrault
Thomas Gareau-Paquette, en 2^e secondaire
Émile Grou, en 4^e secondaire*

*Et, finalement, un élève de Saint-Henri
Mathieu Cadieux, en 3^e secondaire*

Chers élèves, le Conseil des commissaires vous félicite et vous remercie de votre participation.

Je NOUS souhaite donc une bonne séance de travail! »

b) Compétition PontPop

M. Daniel Duranleau rend ensuite hommage à l'équipe de l'école Georges-Vanier qui a remporté le premier prix de la compétition PontPop, organisée par l'École de technologie supérieure (ÉTS). Il lit le texte suivant :

« Ce soir, le Conseil des commissaires est fier de recevoir et de rendre hommage à l'équipe de l'école Georges-Vanier qui a participé à la compétition PontPop, organisée chaque année par l'École de technologie supérieure. Georges-Vanier est dans la circonscription de M. Kenneth George et fait partie du Réseau des établissements scolaires Centre, dont le directeur est M. Maurice Lachance.

Je salue d'abord les personnes qui accompagnent notre équipe championne :

M. Marc Prescott, directeur de l'école, ainsi que des membres des familles des élèves. Bienvenue au Conseil des commissaires.

L'équipe que nous honorons ce soir s'appelle Ping Pang Pont, et ses membres sont :

- Erica Velasquez, en 5^e secondaire*
- Anna Dao, en 5^e secondaire*

- Jacky Lam, en 5^e secondaire
- Ryan Banh, en 4^e secondaire

L'équipe est dirigée par M. Vincent Grenon, enseignant en sciences et technologie, en 4^e secondaire. M. Grenon supervise l'équipe PontPop de son école depuis maintenant 10 ans.

Le 25 février dernier, lors de la 11^e édition PontPop, l'équipe de Georges-Vanier a remporté la première place de la compétition du secondaire.

Cette performance est remarquable, car 97 équipes de la province participaient. Leur exploit a d'ailleurs fait l'objet d'un reportage diffusé à un bulletin de nouvelles de Radio-Canada, dont nous avons un extrait.

Pour ce concours, les élèves doivent construire un pont avec les seuls matériaux autorisés, soit des bâtonnets de Popsicle, des cure-dents en bois, de la colle blanche de marque Lepage et de la soie dentaire. Le poids du pont ne doit pas dépasser 1 kilo. Toute équipe sera évaluée selon les critères suivants :

- le facteur de résistance,
- la prédiction de la charge de rupture,
- la qualité d'exécution,
- l'esthétique,
- la présentation technique.

Précisons que le pont de nos lauréats a finalement cédé à une pression d'une tonne et demie exercée sur la structure par un vérin hydraulique.

Pour la réalisation du pont, l'équipe a travaillé de la fin du mois d'octobre jusqu'au 22 février. Beaucoup d'heures y furent consacrées, le midi, le soir et lors de journées pédagogiques.

Ils ont reçu une bourse de 1000 \$ pour leur école et ils ont aussi gagné le prix Coup de cœur – Architecture. L'école peut conserver fièrement le trophée jusqu'à la prochaine compétition.

Alors, chers élèves et Monsieur Grenon, le Conseil des commissaires vous félicite. Vous faites honneur à votre école, à la Commission scolaire de Montréal et aussi à l'école publique montréalaise. Bravo! »

Mme Jocelyne Cyr remet un certificat au nom du Conseil des commissaires pour rendre justice à tout le travail accompli par l'équipe et son superviseur, M. Vincent Grenon. Ce dernier mentionne d'ailleurs qu'il est très impressionné par l'équipe.

c) Présentation de l'École des métiers de la construction de Montréal

M. Alain Prud'homme, directeur de l'établissement, s'adresse au Conseil des commissaires pour présenter son école, dont il est très fier. Il dit souhaiter être capable de continuer à faire de belles réalisations et à intéresser d'autres personnes aux métiers de la construction.

d) Semaines à souligner

M. Daniel Duranleau souligne la Semaine des secrétaires ainsi que la Semaine de l'action bénévole qui ont toutes deux eu lieu du 21 au 27 avril. Il note l'apport important et le travail qu'accomplissent les secrétaires dans les établissements et les services de la CSDM ainsi que la précieuse contribution des bénévoles à la vie scolaire montréalaise. Il rappelle également que le Jour de la Terre a eu lieu au début de la semaine.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Daniel Duranleau, président, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

AUD-238 Audience – école Notre-Dame-de-Grâce – poste d'enseignant-ressource en sciences (2^e partie – suite)

A-12-510 Services corporatifs – échange d'immeubles entre la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) – demande d'aliénation auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

– ajouter les articles suivants à la rubrique « Bureau de la Direction générale – délégation de fonctions et de pouvoirs – cas de circonstances exceptionnelles – règlement R2011-1, art. 1.8 » :

A-29-1499-A Service des ressources humaines – modification au plan de l'effectif du personnel de direction d'établissement scolaire (PAS) – année scolaire 2013-2014

- ajouter les articles suivants à la rubrique « Information » :
 - INF-645 Commission scolaire des Premières-Seigneuries – demande d'abolition de la péréquation additionnelle sur le compte de taxe – extrait du procès-verbal
- déplacer l'article AUD-236 avant l'article AUD-237.

Cette proposition de modifications est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2013
- 3- Période réservée au public
- 4- Avis de proposition
- 5- Audience – école Joseph-Charbonneau – service de surveillance
- 6- Audience – Association des élèves du secondaire de la Commission scolaire de Montréal AESCSMD) – présentation des délégués – bilan annuel
- 7- Audience – Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM) – formation de groupes – école Irénée Lussier 2013-2014
- 8- Audience – Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM) – réduction des services direct aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- 9- Audience – école Notre-Dame-de-Grâce – poste d'enseignant-ressource en sciences (2^e partie – suite)
- 10- Services corporatifs – Plan vert – état de la situation – année scolaire 2012-2013
- 11- Services corporatifs – échange d'immeubles entre la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) – demande d'aliénation auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

- 12- Services corporatifs – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2013-2016 (PTRDI 2013-2016)
- 13- Service des ressources humaines – personnel enseignant – non-renouvellement pour incapacité – année scolaire 2013-2014
- 14- Service des ressources humaines – personnel non enseignant – non-renouvellement pour incapacité – année scolaire 2013-2014
- 15- Service des ressources financières – projet de politique de gestion et d’attribution de contrats – version consultation
- 16- Service des ressources matérielles – école Joseph-Charbonneau – lancement de l’appel d’offres public pour la construction de l’agrandissement
- 17- Secrétariat général – Fédération des commissions scolaires du Québec – assemblée générale – 31 mai et 1^{er} juin 2013 – nomination des délégués et des substitués
- 18- Vérification interne – nomination d’un membre externe indépendant au comité de vérification
- 19- Bureau de la Direction générale – délégation de fonctions et de pouvoirs – cas de circonstances exceptionnelles – règlement R2011-1, art. 1.8
 - a) DG-08-266 Réseau des établissements scolaires Sud – personnel de direction d’établissement scolaire – poste de direction – nomination temporaire – année 2012-2013
 - b) DG-09-301 Réseau des établissements scolaires Centre – personnel de direction d’établissement scolaire – poste de direction – nomination – année 2012-2013
 - c) DG-15-274 Réseau des écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDAA) – personnel de direction d’établissement scolaire – poste de direction – nomination temporaire – année 2012-2013
 - d) A-29-1481-A Service des ressources humaines – plan de l’effectif du personnel de direction d’établissement scolaire (PAS) – année scolaire 2013-2014 – pour adoption
 - e) A-29-1499 Service des ressources humaines – modification au plan de l’effectif du personnel de direction d’établissement scolaire (PAS) – année scolaire 2013-2014

- 20- Information :
- a) A-12-451 Services corporatifs – conventions de gestion et de réussite éducative 2011-2013 – dépôt du rapport consolidé – information complémentaire
 - b) A-33-705 Service des ressources matérielles – amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées – état d'avancement des projets
 - c) PÉ-AVIS-01 Protecteur de l'élève – avis – année scolaire 2012-2013 – information complémentaire
 - d) INF-644 Commission scolaire des Chic-Chocs – Conseil des commissaires du 26 mars 2013 – demande de modification des articles 169 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) – extrait du procès-verbal
 - e) INF-645 Commission scolaire des Premières-Seigneuries – demande d'abolition de la péréquation additionnelle sur le compte de taxe – extrait du procès-verbal
- 21- Période réservée aux commissaires
- 22- Période réservée à la Direction générale
- 23- Autres sujets

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2013

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, M. Daniel Duranleau, président, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2013, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de M. Daniel Duranleau, président, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires en tenant compte des corrections techniques.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 27 mars 2013.

3. Période réservée au public

Au cours de la période réservée au public, les commentaires suivants sont faits.

a) Salle de concert Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons, un bénévole de l'école Joseph-François-Perrault, demande des nouvelles concernant l'avancement du dossier de la salle de concert à cette école. M. Daniel Duranleau l'assure que les démarches se poursuivent pour faire avancer ce dossier. Il indique par ailleurs que des rencontres importantes auront lieu dans un avenir rapproché.

b) Parcelle de terrain louée

M. Stéphane Desjardins, le représentant d'un locataire d'une parcelle de terrain appartenant à la CSDM, demande des explications concernant le refus de la CSDM de vendre cette parcelle de terrain. Mme Jocelyne Cyr l'assure qu'un suivi de la situation sera fait prochainement.

c) Journée du 25 juin

Mme Manon Ricard, présidente du Comité central des parents de la CSDM, demande aux membres du Conseil des commissaires que la journée du 4 septembre soit la même que celle du 25 juin, qui sera jour de classe. M. Daniel Duranleau indique que la proposition sera examinée et qu'un suivi à cet égard sera fait par la suite.

d) Sécurité aux abords des écoles

Mme Sophie Gagné, mère d'un élève de l'école Saint-Pierre-Claver rappelle qu'un élève a été frappé par une voiture. Elle exprime ses préoccupations concernant la sécurité des élèves aux abords des écoles. Elle désire que des améliorations soient apportées tout au long du parcours des élèves entre la maison et l'école. Elle pose également des questions concernant la clôture de l'école Saint-Pierre-Claver, qui n'est plus adéquate pour assurer la sécurité des enfants. M. Daniel Duranleau soutient qu'il s'agit d'une question très préoccupante et que les commissaires travaillent très fort pour assurer la sécurité des élèves aux abords des écoles. Il indique également que des solutions à l'échelle locale, plus précisément pour l'école Saint-Pierre-Claver, seront mises en place, notamment en collaboration avec le commissaire local, M. Ben Valkenburg, ainsi qu'avec le comité central des parents.

e) Collectif Éducation sans frontières

Diverses personnes du Collectif Éducation sans frontières posent des questions concernant la non-scolarisation des enfants montréalais en raison de leur statut migratoire. Ainsi, Mme Anne Buisson souhaite savoir pourquoi la CSDM continue à envoyer des lettres de mise en demeure pour les frais scolaires impayés. M. Duranleau réaffirme le soutien du Conseil des commissaires à ce sujet et invite les

membres du Collectif à le rencontrer de nouveau pour continuer les discussions. Toutefois, il souligne l'importance de respecter les encadrements réglementaires et législatifs dans ce dossier. À cet égard, des démarches sont faites auprès de Québec. Pour leur part, MM. Martin Jalbert et Jaggi Singh demandent quelles ont été les actions concrètes de la CSDM à ce sujet. M. Duranleau réitère que la CSDM est active et que des démarches formelles et informelles sont effectuées. Toutefois, il rappelle que la CSDM ne détient pas tous les pouvoirs à ce sujet. Enfin, M. Francis Lagacé, citoyen de Rosemont et vice-président de la CSN-éducation, demande si une lettre a été transmise à la ministre. M. Duranleau répond qu'un projet de lettre est à l'étude et sera transmise incessamment.

4. Avis de proposition

Le commissaire Tomas Arbieta annonce qu'il soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant les enfants sans papier.

La commissaire-parent Mélanie Robinson annonce qu'elle soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant la sécurité des élèves et une proposition concernant les calendriers scolaires.

Le commissaire-parent Jacques Dionne annonce qu'il soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant le sujet les cas de suspension d'élève.

5. Audience – école Joseph-Charbonneau – service de garde

Mme Marie-Claude Sénécal, M. Yves Prévost et Mme Marie Cayer, tous trois parents d'enfant fréquentant l'école Victor-Doré ou Joseph-Charbonneau, se présentent devant le Conseil des commissaires pour exprimer leur besoin d'avoir accès à un service de garde pour leur enfant à l'école Joseph-Charbonneau. En effet, ce service est offert au primaire (Victor-Doré), mais ne l'est pas au secondaire (Joseph-Charbonneau). Or, à Joseph-Charbonneau, l'école se termine à 14 h 32, ce qui rend très difficile de concilier le travail et la famille. Ils présentent aux commissaires un extrait d'une étude commandée par trois ministères à ce sujet. Ils proposent également divers scénarios permettant de répondre à ce besoin. Ces scénarios prévoient une contribution financière de la part des parents qui est plus élevée que pour un service de garde dans une école ordinaire.

M. André Gravel se dit très sensible à leur demande. Il souhaite avoir l'étude complète afin d'en faire l'analyse. M. Kenneth George explique par ailleurs que des démarches ont déjà été entreprises et doivent se poursuivre auprès d'autres ministères, comme le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le ministère de la Famille et des Aînés et de la Condition féminine.

M. Daniel Duranleau entend et comprend la demande des parents. Il indique toutefois que des ressources financières doivent être trouvées afin d'appuyer le projet. Il

mentionne que le suivi se fera par l'intermédiaire du commissaire local, M. Kenneth George.

6. Audience – Association des élèves du secondaire de la Commission scolaire de Montréal AESCSDM) – présentation des délégués – bilan annuel

a) Bilan de l'AESCSDM

Mme Fatine Karkri, présidente de l'AESCSDM, et M. Victor Oliva, vice-président de l'AESCSDM, lisent le texte suivant :

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames,
Messieurs,*

Bonsoir,

Je m'appelle Fatine Karkri, je suis en cinquième secondaire à l'École internationale de Montréal et je suis la présidente de l'Association des élèves du secondaire de la Commission Scolaire de Montréal.

Je m'appelle Victor Oliva Samayoa, également en cinquième secondaire, mais à l'école Jeanne-Mance, et je suis le vice-président de cette association.

Tout d'abord, nous vous remercions de nous accueillir parmi vous.

Tous les ans, l'Association des élèves du secondaire se fixe une priorité de travail sur laquelle nous réfléchissons dans le but d'arriver à une action concrète, à la fin de l'année scolaire, qui améliorera la qualité de vie des 25 000 jeunes que nous représentons.

*Cette année, nous avons ciblé un aspect de la vie scolaire qui concerne l'ensemble des élèves et qui a une influence directe sur ladite qualité de vie dans les écoles. Il nous fait donc plaisir de vous présenter notre priorité d'action annuelle, soit les **services offerts aux élèves dans les écoles ainsi que les différents projets sur lesquels nous travaillons actuellement.***

*Pourquoi avons-nous choisi de travailler sur **les services offerts aux élèves?***

Parce que

- les élèves ne connaissent pas vraiment bien l'ensemble des services mis à leur disposition dans leur environnement scolaire et à la CSDM;*
- l'ensemble des services offerts aux élèves n'est pas nécessairement clair aux yeux de tous. Qui s'occupe de quoi? Pourquoi? Nous voulions donc mieux comprendre le rôle et le mandat des professionnels associés aux différents services offerts;*

- *il n'existe aucun outil destiné aux élèves permettant de saisir rapidement les services qu'une école peut offrir;*
- *en pouvant compter sur les services de professionnels, tous les élèves peuvent certainement mieux réussir à l'école. Ainsi, la persévérance scolaire est directement touchée par une meilleure promotion des services offerts aux élèves;*
- *finalement, nous voulons que tous les conseils d'élèves soient mieux outillés pour réfléchir avec leur école et leur conseil d'établissement sur les services offerts localement et les ajustements à faire si nécessaire.*

En janvier 2013, les délégués ont déterminé les actions à entreprendre pour mieux comprendre et promouvoir les services offerts aux élèves.

À ce titre, nous avons décidé de créer deux outils.

*Le premier est un Arbre de services qui permettra d'imager le tout. Celui-ci, en cours de confection, permettra de visualiser l'ensemble des 12 services offerts à la CSDM en lien avec les 4 grands programmes de services complémentaires sur une seule et même affiche. Nous souhaitons aussi que tous nos membres (les élèves du secondaire) puissent **mieux** profiter des services offerts **respectivement** dans leur école.*

C'est pourquoi les établissements scolaires pourront associer les services offerts localement avec les différents intervenants de leur école. Pour ce faire, un espace sera prévu sur l'outil afin que l'école puisse apposer une photo des professionnels, une description de leurs tâches et leurs coordonnées. Nous souhaitons fournir à chaque école cet arbre de services, semi-personnalisé, dès la rentrée scolaire 2013.

Dans le même ordre d'idées, afin d'adapter l'arbre de services aux réalités technologiques et aux pratiques numériques des jeunes d'aujourd'hui, notre deuxième projet est un outil multimédia accessible par Internet. Ce moyen supplémentaire pour informer les élèves sur les services offerts à la CSDM sera convivial, épuré, facile d'accès et à la portée de tous.

Nous travaillons actuellement sur le contenu de l'outil avec le soutien du Bureau des services éducatifs complémentaires. Dans les semaines qui suivront, nous nous attarderons à l'aspect visuel du site.

Dès le début de septembre 2013, les élèves y trouveront des contenus plus détaillés concernant les 4 grands programmes de services, les 12 services complémentaires et les professionnels s'y rattachant. De plus, cet outil multimédia proposera des liens web vers les services professionnels dans chacune des écoles secondaires et sera en constante évolution. Vous comprendrez que nous souhaitons créer une synergie entre les différentes sources d'informations existantes.

Au cours des prochaines minutes, nous vous présenterons les diverses réalisations de l'AESCSDM pour l'année 2012-2013.

En 2012, l'AESCSDM avait comme priorité de travailler sur l'INTIMIDATION. Nous désirons vous informer que nous avons poursuivi parallèlement nos efforts sur ce dossier qui nous tient à cœur. De concert avec nos recommandations de l'année passée concernant la place de l'intimidation dans les codes de vie, nous invitons les écoles à poursuivre leur effort pour envoyer un message clair aux élèves et à publier l'affiche gagnante de notre concours « Ton action contre l'intimidation »... que nous leur fournirons sous peu.

Comme nous désirons une prise de conscience généralisée de la part des élèves quant aux conséquences désastreuses de l'intimidation, l'Association des élèves du secondaire a enregistré une capsule audio à saveur humoristique traitant de l'ampleur du problème.

Je vous invite donc à écouter attentivement, EN GRANDE PRIMEUR, ce message traitant de l'intimidation et que nous acheminerons à toutes les écoles secondaires à partir de la semaine prochaine.

« DIFFUSION DE LA CAPSULE AUDIO »

En accord avec les directions d'école, les différents conseils d'élèves seront encouragés à diffuser cette capsule audio par les systèmes d'interphone. Nous tenons à prendre quelques instants pour remercier M. Gilles Sénécal du projet Perspective Radio, qui nous a accompagnés lors de l'enregistrement du message au studio de l'école Eulalie Durocher. Un grand merci!

En septembre dernier, nous vous rappelons que la Commission scolaire a été l'hôte du congrès annuel de l'ACELF, l'Association canadienne d'éducation de langue française. À cette occasion, la CSDM a accueilli la délégation jeunesse, constituée de 43 jeunes Canadiens d'expression française à Montréal.

Cet événement pancanadien a permis à une dizaine d'élèves impliqués de la CSDM de vivre une expérience incroyablement enrichissante et permettant de tisser des liens avec d'autres jeunes de partout au Canada.

L'Association des élèves du secondaire désire utiliser cette audience pour vous remercier, chers commissaires, pour cette super occasion et pour souligner la magnifique organisation et programmation jeunesse liée à l'événement.

En janvier passé, dans le cadre de la Semaine des enseignants, chaque personne qui appelait à la CSDM a pu entendre la voix d'un de nos délégués.

En collaboration avec le Service des communications de la CSDM, nous avons enregistré un message audio au nom de l'AESCSDM pour souligner l'excellent travail de nos enseignants.

En février, la commissaire Mme Jocelyne Cyr est venue en assemblée générale présenter les travaux antérieurs de l'Association en ce qui concerne l'éducation à la sexualité. Interpellés, les délégués ont formé un comité de travail dans le but de rédiger une lettre faisant état de nos grandes préoccupations à la nouvelle ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS), Mme Marie Malavoy.

Avec le soutien de Mme Cyr, nous ferons parvenir cette lettre dès que possible au MELS dans l'espoir de réactiver le dossier qui, nous vous le rappelons, était la priorité de l'Association durant l'année scolaire 2009-2010.

Le 14 février dernier, notre présidente a participé à une émission spéciale de Midi Libre à la radio communautaire CIBL. Le tout s'inscrivait dans le cadre de la Semaine de la persévérance scolaire.

Ainsi, tous les auditeurs de la radio CIBL ont pu en apprendre sur les différents rôles et mandats de l'AESCSDM.

En voulant prendre un virage technologique et dans l'intention d'améliorer notre réseau de partenaires, l'Association a également mis à jour sa page Facebook.

*Dorénavant, au www.facebook.com/aescsdm, il est possible de consulter les avancements de nos projets, de répondre à des sondages adressés directement aux élèves, de voir des photos de nos événements et d'être au courant des grands événements jeunesse que nous jugeons intéressants pour nos membres. Dans les mois à venir, nous souhaitons augmenter considérablement le nombre de **J'aime**. C'est pourquoi chaque délégué fera sous peu de la promotion auprès de son école.*

En consultant les archives de notre Association, nous nous sommes rendu compte qu'elle a été mise en place à l'automne 1998. Malheureusement, les dix ans de l'Association n'ont pas été soulignés. Nous croyons donc qu'il serait très important de faire les choses en grand pour son 15^e anniversaire.

À cet égard, à l'automne prochain, nous comptons convier conseils d'élèves, directions, commissaires, anciens délégués et adultes responsables, accompagnateurs de conseil d'élèves et organismes partenaires à un grand événement.

La formule est à développer, mais l'AESCSDM y présenterait son histoire, son évolution, son rôle pour la démocratie scolaire et ses grandes réalisations jusqu'ici. Le tout sera réalisé évidemment dans un cadre festif, amical et, ne vous inquiétez pas... avec un budget restreint.

Nous voulons aussi prendre un temps pour vous parler d'une autre de nos préoccupations.

Lors de nos différentes rencontres, les élèves délégués à l'Association ont constaté que plusieurs élèves du secondaire réussissent des exploits remarquables, tant sur le plan sportif, culturel que scolaire.

Par exemple, quand entendons-nous parler du succès de nos équipes sportives, des grands gagnants de Secondaire en spectacle, des lauréats de Forces Avenirs, et j'en passe?

*Il ne semble pas exister aucun programme interne qui permet de reconnaître et de promouvoir ces réussites accomplies par des jeunes de la Commission scolaire de Montréal. C'est dommage, car nous croyons que ces diverses réussites ont de quoi nous rendre **tous** très fiers...extrêmement fiers !*

À cet effet, nous vous interpellons, chers commissaires, afin de collaborer avec l'AESCSDM pour la mise en place d'un tel programme. Nous avons plusieurs idées simples sur la manière de valoriser les différents succès des élèves à l'ampleur de la CSDM. Ce faisant, nous pensons que les élèves pourraient découvrir plusieurs modèles de réussite à même la CSDM et seraient davantage motivés à se dépasser.

Tout ce qui vient d'être dit a été pensé et préparé en assemblée générale, avec l'aide précieuse de notre accompagnateur Jean-François Adam. Cependant, ce qui suit est une initiative autonome de l'Association, indépendamment de M. Adam.

En dernier lieu, nous profitons de ce temps de parole afin de vous transmettre nos inquiétudes quant à la pérennité de notre Association. Tout comme nous, vous savez à quel point l'Association est précieuse puisqu'elle permet d'écouter les préoccupations des élèves. Toutefois, chaque année, seuls quelques délégués en sont à leur deuxième année, car les plus vieux quittent pour le cégep ; la majorité n'a aucune idée du fonctionnement de l'AESCSDM. Si notre Association reprend ses activités rapidement année après année, c'est en grande partie grâce à l'adulte accompagnateur de l'Association.

À cet effet, nous avons eu vent que le remaniement budgétaire de la nouvelle Commission scolaire prévoit transférer la tâche de l'Association de l'accompagnateur actuel à un employé permanent. Cela nous inquiète énormément! Peu importe la personne qui prendra en main l'Association, il nous semble évident qu'elle sera perdue et devra tout réapprendre à zéro, en ne bénéficiant d'aucune formation. C'est sans compter qu'elle n'aura pas choisi de rester jusqu'à 20 h au travail, au minimum deux fois par mois. D'autre part, rien ne nous garantit qu'elle saura s'y prendre avec les jeunes et nous accompagnera avec plaisir. Afin que l'Association se porte bien, elle a besoin de quelqu'un de rassembleur, visionnaire, drôle, responsable, qui sait créer des liens d'appartenance entre nous, les jeunes, et la CSDM, qui nous pousse à nous investir et qui nous donne le goût de vouloir en faire plus, de nous projeter dans un avenir qui appartient aux jeunes, tel que le fait parfaitement le papa de notre Association, Jean-François Adam! Comment comptez-vous trouver quelqu'un qui VEUT cette tâche, avec l'énorme investissement qu'elle

demande? Également, nous craignons que le modèle similaire aux situations de nombreux conseils d'élèves ne se répète : vu l'instabilité du personnel, la structure pourrait devenir défaillante et perdrait l'intérêt des élèves.

Nous sommes conscients que réviser le budget de la nouvelle Commission scolaire puisse être très laborieux, voire quasi-impossible. Néanmoins, nous vous demandons de prendre un moment pour vous projeter dans le futur : pensez-vous sincèrement qu'avec un accompagnateur dépaycé, les élèves vous feront part d'autant d'avancements et de projets l'année prochaine, même heure, même poste?

Monsieur le Président, merci de nous avoir accordé cette audience et bonne fin de soirée! »

b) Bilan de la journée des jeunes commissaires

Dans le cadre de la journée des jeunes commissaires, une activité s'est déroulée durant laquelle les élèves ont eu à répondre à la question suivante : « Êtes-vous en accord avec l'évaluation des enseignants, comme cela se fait au Cégep et à l'université ? ». Les élèves Ariel Boisvert, Souhaila Elimrani Elidrissi, Seyla Péralta Garcia et Marie-Jane Parent exposent les discussions qui ont eu lieu durant l'activité et expliquent que les jeunes commissaires en sont venus à répondre positivement à la question.

M. Daniel Duranleau indique prendre bonne note de leurs commentaires et suggestions. M. Paul Evra, comme tous les autres commissaires, souligne la chance qu'il a eu de passer la journée avec ces jeunes commissaires d'un jour, si articulés et intéressants. Les commissaires se disent également très impressionnés par la liste des actions posées par l'AESCSDM.

7. Audience – Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM) – formation de groupes – école Irénée Lussier 2013-2014

Mme Catherine Renaud, vice-présidente de l'APPM, Mme Nathalie Boulianne, enseignante à l'école Irénée-Lussier, et Mme Vania Aguiar, présidente du conseil d'établissement et mère d'un élève de cette école, viennent exprimer leurs inquiétudes au sujet de l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes de l'école Irénée-Lussier.

Mme Catherine Renaud lit le texte suivant :

*« Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Commissaires et Commissaires-parents,
Monsieur le Commissaire-parent d'EHDA,
Chers parents et chers collègues,*

Mon nom est Catherine Renaud, je suis vice-présidente de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal. Permettez-moi d'abord de vous présenter mes collègues : Mme Nathalie Boulianne, enseignante, et Mme Vania Aguiar, présidente du conseil d'établissement, toutes deux de l'école Irénée-Lussier.

Nous sommes accompagnées du personnel d'Irénée-Lussier, mais aussi d'enseignantes d'autres écoles spécialisées, notamment des écoles Victor-Doré et Henri-Julien.

Toutes ces personnes se sont déplacées ce soir, car le sujet que nous venons vous présenter leur tient à cœur et parce qu'elles vivent une situation similaire à celle que nous venons vous présenter. Nous venons en fait vous parler de la qualité des services et de la sécurité à assurer aux élèves et au personnel de ces écoles. Déjà, quelques-uns d'entre eux ont écrit à M. Petitclerc à ce sujet, dont les enseignantes et la présidente du conseil d'établissement de l'école Victor-Doré. Malheureusement, ils n'ont pas reçu de réponse de la part de la CSDM à ce jour.

Je dois vous dire que nous avons l'impression de revivre le jour de la marmotte, depuis quelques temps. Malgré les interventions que nous avons faites pour l'école de l'Étincelle depuis le début de l'année, nous nous retrouvons encore une fois devant vous pour livrer le même message que celui du 19 décembre lors d'une autre séance du Conseil des commissaires. Combien de fois encore devons-nous revenir pour que vous compreniez que l'administration et l'organisation scolaire doivent être d'abord et avant tout au service des élèves et non répondre bêtement à un cadre fixé par des programmes et des logiciels pour organiser les services dans les écoles? Les élèves et le personnel des écoles spécialisées ne peuvent pas entrer dans un cadre rigide. C'est donc à vous de vous adapter à eux, et non l'inverse. N'hésitez surtout pas à le faire! Cela ferait en sorte de réellement contribuer à soutenir les membres du personnel dans leur mission éducative. Il faut à tout prix maintenir les services directs et essentiels aux élèves pour leur assurer une plus grande égalité des chances. Vous le savez, plus il y a d'élèves dans un groupe, moins nous avons de temps pour chaque élève, alors que chaque minute compte pour eux. De plus, cela assurerait une plus grande sécurité tant aux élèves qu'au personnel des écoles. Pour nous, c'est en cela qu'est nécessaire la proximité de la CSDM avec ses différents milieux.

Je laisse maintenant la parole aux personnes qui travaillent au quotidien pour les élèves de l'école Irénée-Lussier. Tout d'abord, je cède la parole à Mme Nathalie Boulianne. »

Mme Nathalie Boulianne lit le texte suivant :

« Le 12 février dernier, nous avons fait parvenir une lettre à messieurs Gendron et Petitclerc dans laquelle les enseignantes, les enseignants, le personnel de soutien et les professionnels de l'école Irénée-Lussier et annexe voulaient faire part de leurs préoccupations au regard des services et des rapports nécessaires au bon fonctionnement des groupes d'élèves pour l'année scolaire 2013-2014.

Dans cette lettre, nous demandions de maintenir les rapports historiques, c'est-à-dire ceux appliqués depuis déjà plusieurs années pour tenir compte de la présence d'élèves qui présentent des troubles graves du comportement au sein de différents groupes pour l'an prochain, mais aussi pour les années à venir. Nous souhaitons vivement une entente officielle en ce sens.

À ce jour, nous n'avons pas eu de réponse. Le 26 mars dernier, en rencontre collective, la direction de notre école nous a présenté le tableau de prévision de population scolaire pour l'année scolaire 2013-2014. Dans ce tableau, on observe une nette augmentation du nombre d'élèves par groupe. On passe donc de la moyenne inférieure, à la moyenne + 1 et même, dans certains cas, au maximum des rapports.

Malheureusement, cette décision administrative va totalement à l'encontre des recommandations du comité Mixité des clientèles et gestion de l'espace déposées en 2009.

Plus que jamais, nous, les enseignants, les intervenants et les parents, craignons que la qualité de l'enseignement et des autres services directs offerts à nos jeunes en souffre. De plus, l'augmentation du nombre d'élèves par classe, qui aurait pour effet de créer une plus grande proximité dans la classe, compromettrait davantage la sécurité des élèves et du personnel et augmenterait en conséquence les risques de blessures et d'accidents.

Depuis 30 ans, en nous basant sur des résultats de recherches et sur notre expérience acquise de par notre pratique au quotidien, nous avons élaboré des outils solides pour asseoir notre pédagogie, pour développer des programmes, des méthodes et des approches sur mesure qui ont aidé nos élèves à évoluer et à mieux s'intégrer dans la société. Ainsi, chacun de nos élèves, reconnu à part entière, peut profiter de cette expertise acquise pour développer son plein potentiel.

Dans un proche avenir, les enseignants devront se référer à un nouveau programme de formation. Cette réforme du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport vise à préparer nos élèves à participer activement à la vie en société. Ce programme renouvelé tient compte des caractéristiques et des besoins de nos élèves pour qu'ils puissent réussir et qu'ils soient mieux outillés pour participer pleinement à leur projet de vie. Pour atteindre cette finalité, l'école a donc pour mandat d'instruire, de socialiser et de qualifier.

Cela représente un grand défi puisque les capacités et les besoins des jeunes varient selon l'ampleur de leur déficit cognitif, leur âge chronologique et la présence de troubles associés.

Le nouveau programme vise la réussite éducative. La responsabilité de l'école est donc de faire en sorte que les élèves deviennent des adultes plus autonomes, plus sociables, plus compétents dans leur vie quotidienne.

Donnez-nous les moyens de continuer à atteindre nos objectifs, à travailler en prévention avec nos jeunes. La société n'en sera que plus gagnante demain.

Nous avons, en équipe, bâti des conditions gagnantes. Celles-ci sont en lien direct avec des rapports acceptables pour nos élèves qui présentent des problématiques multiples. Il ne faut pas oublier que nos élèves ne sont pas seulement déficients intellectuels. Ils sont aussi autistes, sourds, ont parfois des troubles anxieux, des troubles de langage, des troubles de comportement, des troubles socio-affectif, des troubles adaptatifs et j'en passe. C'est tout un défi que de répondre à tous les besoins particuliers d'un groupe d'élèves, au quotidien. Pourtant, nous voyons nos jeunes évoluer, et ce, malgré leurs nombreuses difficultés.

Selon nous, nous ne pouvons pas nous permettre de placer nos jeunes en danger et d'ainsi compromettre leur sécurité et leur plein épanouissement.

Il ne faudrait surtout pas non plus revenir à l'époque de la garderie occupationnelle dans notre école et ainsi priver nos élèves d'un enseignement adapté et individualisé de qualité qui leur permettrait de mieux grandir.

Ce soir, nous vous demandons donc de maintenir les rapports historiques appliqués depuis plusieurs années et nous vous invitons à venir voir nos élèves dans les prochains jours pour constater à quel point le personnel met tout en œuvre pour assurer la qualité des services offerts aux élèves avec les moyens actuellement mis à notre disposition.

Nous avons apporté nos agendas pour prendre un rendez-vous. Merci. »

Mme Vania Aguiar traite ensuite du cas de son fils, qui est présentement dans une classe de neuf élèves, mais qui se retrouvera l'an prochain dans une classe de quatorze élèves. Elle craint que cette augmentation n'entraîne des risques de blessures et d'accidents. Elle demande également que les rapports élèves-enseignant historiques soient conservés pour le bien et l'épanouissement des jeunes.

M. Denis Blier, responsable des parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) souligne son intérêt face à cette question et exprime son inquiétude relativement au fait que Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

(CCSEHDAA) n'a pas reçu les données financières depuis 3 ans. Il réitère l'importance que le MELS réserve une enveloppe dédiée.

M. Daniel Duranleau les assure qu'ils continueront, ensemble, à chercher une solution et dit comprendre la situation particulière de l'école. Il leur propose par la suite de venir visiter l'école afin de mieux comprendre le contexte.

8. Audience – Alliance des professeures et professeurs de Montréal APPM) – réduction des services direct aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

M. Alain Marois, président de l'APPM, vient manifester son inquiétude concernant l'abolition éventuelle de certains postes dans le plan d'effectif. Il lit le texte suivant :

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,
Monsieur le Directeur général,
Chers parents et collègues,*

Nous sommes présents en audience ce soir parce que nous voulons que vous revoyez vos choix politiques, et surtout vos choix budgétaires, afin de ne pas vous en prendre aux élèves les plus démunis et qui ont les plus grands besoins, soit les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). Vous savez sans doute qu'en cette période d'organisation scolaire, de nombreuses écoles se voient dans l'obligation de diminuer les services directs aux élèves. En effet, vous auriez pris la décision de supprimer 7 postes d'enseignants-orthopédagogues et 11 postes d'enseignants-ressources (alors que des écoles spécialisées subiront des augmentations du nombre d'élèves par groupe, comme l'ont déjà mentionné mes collègues).

Pourtant, dans un communiqué du 29 juin 2012, communiqué toujours disponible sur votre site Internet, vous écriviez que, malgré une condition budgétaire difficile, la CSDM fait le choix responsable de maintenir les services directs aux élèves. Nous allons donc ce soir en appeler à votre sens des responsabilités.

Au sujet des élèves HDAA, nous avons maintes fois dans le passé eu des revendications communes et les avons même portées côte à côte. Permettez-moi de faire ici un petit rappel historique.

En 2008, à la suite d'une réflexion consacrée à la scolarisation des EHDAA, nous affirmions qu'il fallait reconnaître le contexte particulier de la réalité montréalaise, en lien avec la défavorisation, la composante multiethnique et les diverses problématiques qui en découlent, dont un niveau variable de scolarisation. Ce contexte aurait-il changé à ce point?

Nous affirmions qu'il fallait fournir à chaque école les ressources nécessaires pour assurer le plein développement des élèves. De plus, nous reconnaissions la lourdeur

de la tâche pour tous les intervenants afin de remplir la mission de l'école publique. Est-ce que des compressions de services directs permettront de mieux assurer le développement des élèves et rendra la tâche du personnel moins lourde?

En octobre 2010, en prévision du forum sur l'intégration des EHDAA convoqué par la ministre Courchesne, vous faisiez une sortie publique accompagnée des autres commissions scolaires francophones de Montréal et de celle de Laval. Vous mettiez de l'avant l'importance de fournir les ressources nécessaires pour assurer la réussite éducative des élèves HDAA intégrés et d'assurer la stabilité du personnel œuvrant auprès de ceux-ci. Le fait d'amputer d'une journée ou deux la tâche de différents intervenants auprès des EHDAA n'aura-t-il pas pour effet de leur faire perdre leur poste et de créer ainsi de l'instabilité?

Vous plaidez pour continuer de combler l'écart existant entre le nombre d'élèves considérés comme étant en difficulté et les besoins réels observés en classe parce que, disiez-vous, trop souvent la composition des classes ne permet pas d'établir un climat propice aux apprentissages. Savez-vous que, lors de la dernière collecte des besoins auprès des comités-écoles EHDAA, l'écart entre les ressources disponibles et les besoins exprimés était de 301,8 postes temps plein? Que cet écart était de 60,3 pour les enseignants-orthopédagogues et de 14,2 pour les enseignants-ressources? Je vous parle plus particulièrement des enseignants, mais vous devez savoir qu'en voulant récupérer dans l'enveloppe enseignante, cela aura une incidence sur les autres personnels qui offrent des services aux EHDAA puisqu'entre autres, des budgets provenant des mesures comme l'opération solidarité ou l'école montréalaise peuvent financer tout type de personnel. C'est donc dire que, dans une école, on pourra faire le choix de maintenir les postes enseignants en récupérant l'argent qui servait à financer un TES ou une orthophoniste.

Toujours en 2010, vous renchérissez en vous disant convaincus que, même avec tous les services, il y a une limite à ce qu'un groupe peut compter d'élèves par enseignant pour progresser! Que dire alors lorsque l'on diminue les services ou que l'on augmente le nombre d'élèves par groupe?

Finalement, l'ensemble de vos propos reposait sur une importante considération morale qui était la suivante : l'établissement des conditions de scolarisation et d'apprentissage des EHDAA relève d'une éthique fondamentale. Qu'advient-il de cette éthique quand on nous propose de choisir qui de nos collègues verra sa tâche amputée et quels élèves devront se priver de services?

Mesdames et Messieurs les Commissaires, dans votre volonté de donner un nouveau visage à la Commission scolaire, vous avez pour ambition de repenser en profondeur l'institution afin de lui donner les moyens de mieux répondre à sa mission. Vous prônez en cela la proximité entre les établissements et les services pour assurer une réponse optimale aux besoins de la population. La façon d'y parvenir devrait être de placer les besoins des établissements, et des élèves en particulier, au centre des préoccupations. Nous ne croyons pas que de procéder à des compressions dans les services directs aux élèves soit une façon de placer leurs besoins au centre de vos

préoccupations et que cela a pour effet de répondre de façon optimale aux besoins de la population.

Nous savons que la situation budgétaire de la Commission scolaire est difficile. Cependant, à maintes reprises lors de vos pourparlers avec Québec en juin dernier, vous nous avez réaffirmé que vous maintiendriez les services directs aux élèves et que l'ensemble du processus de redressement serait soumis aux différents représentants des employés avant la prise de décisions qui pourraient avoir des incidences majeures. Malgré de nombreux rappels de notre part en cours d'année, vous avez maintenu un climat d'incertitude autour de ce processus et jamais vous ne nous avez rencontrés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai employé le conditionnel concernant l'application de ces compressions puisque jamais vous ne nous avez donné l'heure juste à cet effet.

Nous l'avons rappelé tout à l'heure, la CSDM a historiquement fait le choix de financer une partie des besoins des EHDA non comblés par le ministère en investissant plusieurs millions supplémentaires.

Ce choix était cohérent avec l'analyse du contexte montréalais et des besoins de sa population scolaire. Cette cohérence est plus que jamais nécessaire, et nous vous demandons également d'être cohérent avec les principes que vous mettez de l'avant dans votre projet de renouvellement de la Commission scolaire. De plus, comment revendiquer auprès de Québec la totalité de nos besoins accrus si l'on ne peut faire la démonstration de la totalité de nos besoins non comblés? Voulez-vous faire la démonstration que les ressources allouées à la Commission scolaire sont moins insuffisantes qu'elles ne paraissent ou que des compressions budgétaires sont justifiées?

Nous vous interpellons donc, Mesdames et Messieurs les Commissaires, pour que vous fassiez preuve de courage politique. Nous vous demandons de redonner confiance à la population et de redonner confiance à vos employés en cette institution. Vous pouvez le faire en affirmant que, peu importe le déficit, il ne saura être question de faire des compressions dans les services directs aux élèves à la CSDM. Réaffirmez le leadership de la Commission scolaire et, surtout, sa compassion dans l'exercice de son devoir envers les élèves les plus démunis de son territoire. Jouez votre rôle de décideurs et évitez de donner des munitions à ceux qui veulent votre disparition.

Nous pouvons vous assurer que nous serons toujours prêts à défendre à vos côtés les services à ces élèves, à nos élèves. Cependant, nous vous demandons, dès ce soir, si vous vous engagez à maintenir le niveau actuel de services directs aux élèves. Merci. »

M. Daniel Duranleau indique que des représentations sont faites auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci reconnaisse le contexte particulier de Montréal et le besoin de ressources financières supplémentaires pour répondre au besoin de cette population scolaire. M. Duranleau invite également M. Alain Marois

à se joindre à ces représentations. Dans le contexte budgétaire actuel, M. Duranleau affirme que l'objectif de la CSDM est toujours le même : protéger au maximum les services directs aux élèves.

9. Audience – école Notre-Dame-de-Grâce – poste d'enseignant-ressource en sciences (2^e partie – suite)

M. François Quintal, Mme Delphine Boisgibault et M. Vincent Hubert, tous trois parents d'un enfant fréquentant l'école Notre-Dame-de-Grâce, viennent de nouveau exposer les avantages que représente la présence de l'enseignante-ressource en sciences à l'école Notre-Dame-de-Grâce. Ils présentent également un reportage au sujet de l'expo-sciences de Notre-Dame-de-Grâce qui a été diffusé au *Téléjournal* de Radio-Canada et font état de nombreux témoignages recueillis en appui au maintien du poste d'enseignante-ressource.

Mme Agnès Connat souligne le fait que d'autres écoles tiennent des expo-sciences sans avoir d'enseignant-ressource. À cette observation, les parents répondent qu'à l'école Notre-Dame-de-Grâce, l'expo-sciences n'est qu'une partie de l'apport de l'enseignante-ressource et que la qualité des cours offerts est supérieure.

M. Akos Verboczy affirme qu'il est important de renforcer l'enseignement des sciences, mais il précise toutefois que l'enseignant-ressource est une formule parmi d'autres.

Mme Catherine Harel-Bourdon ajoute que l'école Sainte-Louise-Marillac a un projet éducatif en sciences et que ce sont les enseignants titulaires qui enseignent les sciences. Elle fait valoir que chaque école peut faire des choix locaux différents.

Après ces interventions, M. Daniel Duranleau assure les parents qu'il entend bien leur attachement à l'enseignante-ressource et qu'une réponse sera donnée prochainement par les voies habituelles.

10. Services corporatifs – Plan vert – état de la situation – année scolaire 2012-2013

Document déposé : Rapport A-12-508 en date du 8 avril 2013 de
Mmes Claire Pelletier et Carole Marcoux concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT le Plan vert adopté par le Conseil des commissaires en mai 2006;

CONSIDÉRANT les mesures mises en œuvre durant l'année scolaire 2012-2013;

CONSIDÉRANT le souhait du Conseil des commissaires de poursuivre la mise en œuvre du Plan vert dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir et d'accompagner le personnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de lui offrir de la formation relative au domaine général de formation *environnement et consommation*;

CONSIDÉRANT le résultat de l'étude sur les bornes électriques;

CONSIDÉRANT les résultats du projet pilote de compostage dans la cafétéria de l'École internationale de Montréal;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de PRENDRE acte des mesures mises en œuvre en 2012-2013 et de les poursuivre;
- 2° de RECEVOIR, à l'occasion du Jour de la Terre de 2014, un nouveau rapport sur les actions menées en lien avec le Plan vert et sur celles adoptées dans le présent rapport;
- 3° de VERSER au Secteur de l'environnement un budget de 5 000 \$ annuellement pour la tenue de deux minicolloques en éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté;
- 4° de RÉALISER une nouvelle analyse de la situation en 2015 afin de déterminer la pertinence pour la CSDM d'installer ce type de bornes;
- 5° de PERMETTRE l'utilisation de la vaisselle en carton compostable à l'École internationale de Montréal, et ce, malgré le fait que la cafétéria scolaire est en mode d'autofinancement et qu'elle assumera une dépense supplémentaire de 2 030 \$ par année.

Le commissaire Ben Valkenburg propose les modifications suivantes :

- Retirer le 5^e paragraphe commençant par CONSIDÉRANT
- Retirer la 4^e proposition
- Ajouter les propositions suivantes :

« De DONNER au directeur général le mandat de faire, avant décembre 2013, une étude et des propositions sur le mode de transport des employés et des élèves et sur le coût des places de stationnement; »

« De DONNER au directeur général le mandat d'actualiser le Plan vert. »

Ces propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale, telle qu'elle a été modifiée, est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le Plan vert adopté par le Conseil des commissaires en mai 2006;

CONSIDÉRANT les mesures mises en œuvre durant l'année scolaire 2012-2013;

CONSIDÉRANT le souhait du Conseil des commissaires de poursuivre la mise en œuvre du Plan vert dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir et d'accompagner le personnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de lui offrir de la formation relative au domaine général de formation *environnement et consommation*;

CONSIDÉRANT les résultats du projet pilote de compostage dans la cafétéria de l'École internationale de Montréal;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE acte des mesures mises en œuvre en 2012-2013 et de les poursuivre;
- 2° de RECEVOIR, à l'occasion du Jour de la Terre de 2014, un nouveau rapport sur les actions menées en lien avec le Plan vert et sur celles adoptées dans le présent rapport;
- 3° de VERSER au Secteur de l'environnement un budget de 5 000 \$ annuellement pour la tenue de deux minicolloques en éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté;
- 4° de PERMETTRE l'utilisation de la vaisselle en carton compostable à l'École internationale de Montréal, et ce, malgré le fait que la cafétéria scolaire est en mode d'autofinancement et qu'elle assumera une dépense supplémentaire de 2 030 \$ par année.
- 5° de DONNER au directeur général le mandat de faire, avant décembre 2013, une étude et des propositions sur le mode de transport des employés et des élèves et sur le coût des places de stationnement;
- 6° de DONNER au directeur général le mandat d'actualiser le Plan vert.

11. Services corporatifs – échange d’immeubles entre la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) – demande d’aliénation auprès du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Document déposé : Rapport A-12-510 en date du 22 avril 2013 de
Mme Francisca Tapia concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 15 de la séance ordinaire du 27 mars 2013 du Conseil des commissaires de la CSDM, par laquelle ce dernier acceptait l’échange de divers immeubles entre la CSDM et la CSEM;

CONSIDÉRANT que le MELS a proposé un échange d’immeubles entre la CSDM et la CSEM afin d’accommoder partiellement la situation de surpopulation dans certaines écoles de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les représentants de la CSEM sont intéressés par l’acquisition des immeubles suivants :

- n° 043 ayant une évaluation municipale de 1 603 800 \$ et une évaluation uniformisée de 1 732 104 \$;
- n° 133 ayant une évaluation municipale de 892 200 \$ et une évaluation uniformisée de 963 576 \$;
- n° 136 ayant une évaluation municipale de 907 500 \$ et une évaluation uniformisée de 980 100 \$;
- n° 186 ayant une évaluation municipale de 673 400 \$ et une évaluation uniformisée de 727 272 \$;
- n° 231 ayant une évaluation municipale de 778 100 \$ et une évaluation uniformisée de 840 348 \$;

CONSIDÉRANT que les valeurs municipales et uniformisées composées des immeubles qui pourraient faire l’objet d’un échange totalisent respectivement 4 855 000 \$ et 5 243 400 \$;

CONSIDÉRANT que les représentants de la CSDM sont intéressés par l’acquisition de l’immeuble suivant :

- n° 120 ayant une évaluation municipale de 4 812 200 \$ et une évaluation uniformisée de 5 197 176 \$;

CONSIDÉRANT que la somme de 42 800 \$ sera versée à la CSDM par la CSEM en vue d’équilibrer l’échange basé sur l’évaluation municipale des immeubles susmentionnés;

CONSIDÉRANT que les parties sont autorisées à négocier de gré à gré en vertu du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire de la Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER que cinq (5) immeubles de la CSDM soient transférés à la CSEM en échange d'un (1) immeuble appartenant à la CSEM :

Immeubles de la CSDM à transférer à la CSEM			
N°	Adresse	Évaluation municipale	Évaluation uniformisée
043	3205, boulevard Saint-Joseph	1 603 800 \$	1 732 104 \$
133	9845, avenue Papineau	892 200 \$	963 576 \$
136	10055, avenue Papineau	907 500 \$	980 100 \$
186	5655-5659, rue Chambord	673 400 \$	727 272 \$
231	4635, Place Borden	778 100 \$	840 348 \$
Total		4 855 000 \$	5 243 400 \$

Immeuble de la CSEM à transférer à la CSDM			
N°	Adresse	Évaluation municipale	Évaluation uniformisée
120	6650, 39 ^e Avenue (St-Brendan)	4 812 200 \$	5 197 176 \$

- 2° d'ACCEPTER que la somme de 42 800 \$ soit versée à la CSDM par la CSEM en vue d'équilibrer l'échange basé sur l'évaluation municipale des immeubles susmentionnés;
- 3° de MANDATER la secrétaire générale pour faire parvenir une demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin, d'une part, d'obtenir l'autorisation d'aliéner les immeubles suivants :
- 3205, boulevard Saint-Joseph;
 - 9845, avenue Papineau;
 - 10055, avenue Papineau;
 - 5655-5659, rue Chambord;
 - 4635, Place Borden;

et, d'autre part, d'obtenir en échange l'immeuble suivant :

- 6650, 39^e Avenue.

12. Services corporatifs – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2013-2016 (PTRDI 2013-2016)

Document déposé : Rapport A-12-509 en date du 12 avril 2013 de M. Éric Vendette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le projet de l'école Ahuntsic fait partie des projets qui ont été présentés au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en septembre 2012 dans le cadre des analyses relatives aux capacités d'accueil (rapport A-12-468-A du 29 août 2012);

CONSIDÉRANT l'étude géotechnique, incluant l'analyse des sols du terrain de l'école Ahuntsic, et que les frais évalués pour la mise en place de l'étage en sous-sol sont d'environ 1,2 million de dollars;

CONSIDÉRANT l'avis verbal émis par le MELS concernant l'évaluation d'une autre proposition qui n'entraînerait pas des frais aussi élevés de mise en œuvre et de difficultés techniques;

CONSIDÉRANT la possibilité de bonifier les projets d'ajout d'espace de l'école Ahuntsic, annexe, et de l'école François-de-Laval;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le PTRDI 2013-2016 afin de cesser les travaux concernant l'école Ahuntsic;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MODIFIER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2013-2016 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) adopté le 21 décembre 2012 (résolution 23, rapport A-12-420), afin de cesser les travaux concernant l'école Ahuntsic;
- 2° de MODIFIER le rapport A-12-468-A du 29 août 2012 concernant les projets qui ont été présentés au MELS en septembre 2012 dans le cadre des analyses relatives aux capacités d'accueil;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour procéder à la bonification du projet concernant l'agrandissement de l'école Ahuntsic, annexe;
- 4° de MANDATER, dès que l'autorisation du MELS sera obtenue, le Service des ressources matérielles pour entamer le processus menant à la réalisation des travaux à l'école Ahuntsic, annexe;
- 5° de POURSUIVRE les démarches pour informer la communauté des différentes étapes liées au projet de construction.

13. Service des ressources humaines – personnel enseignant – non-renouvellement pour incapacité – année scolaire 2013-2014 – version corrigée

Document déposé : Rapport A-29-1487 en date du 3 avril 2013 de
Mme Christiane Benoit concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant le non-renouvellement de membres du personnel enseignant pour l'année 2013-2014;

CONSIDÉRANT que toutes les autres possibilités ont été évaluées;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit informer son personnel enseignant avant le 1^{er} juin 2013;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NE PAS RENOUVELER à compter du 1^{er} juillet 2013 en raison d'incapacité, les personnes dont les noms figurent à l'annexe I du rapport déposé.

14. Service des ressources humaines – personnel non enseignant – non-renouvellement pour incapacité – année scolaire 2013-2014

Document déposé : Rapport A-29-1488 en date du 3 avril 2013 de
Mme Christiane Benoit concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant le non-renouvellement de membres du personnel non enseignant pour l'année 2013-2014;

CONSIDÉRANT que toutes les autres possibilités ont été évaluées;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit informer son personnel non enseignant avant le 1^{er} juin 2013;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NE PAS RENOUVELER à compter du 1^{er} juillet 2013 en raison d'incapacité les personnes dont les noms figurent à l'annexe I du rapport déposé en vertu de la convention collective.

15. Service des ressources financières – projet de politique de gestion et d’attribution de contrats – version consultation

Document déposé : Rapport A-31-2319 en date du 4 avril 2013 de
M. David Genesse-Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et des règlements en découlant;

CONSIDÉRANT l’intention de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d’instaurer une politique interne de gestion et d’attribution des contrats qui répond aux exigences de la *Politique de gestion contractuelle* du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

CONSIDÉRANT la participation des directions d’établissement à la préparation du projet de politique de gestion et d’attribution de contrat;

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur récente de la *Loi sur l’intégrité en matière de contrats publics*;

CONSIDÉRANT que le projet de politique de gestion et d’attribution de contrat et les modalités d’application en découlant visent à assurer l’intégrité du processus contractuel à la CSDM, favoriser la participation des fournisseurs de biens, prestataires de services et entrepreneurs en construction et assurer la transparence dans une perspective de saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de vérification dans le rapport VI-17 en date du 30 octobre 2012;

CONSIDÉRANT la demande du Conseil des commissaires à la séance du 21 novembre 2012 à l’effet de prendre en considération le projet de loi 76 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d’attribution des contrats des organismes municipaux*), afin de mettre en place des mesures qui font preuve de transparence et qui contribuent à réduire les risques de collusion en resserrant les règles relativement à l’attribution de contrats et de revoir la *Politique d’acquisition de biens et de services* (P2006-01) afin d’y intégrer des mesures supplémentaires ayant été jugées pertinentes en matière de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT l’échéancier proposé dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de SOUMETTRE à la consultation le projet de politique de gestion et d'attribution de contrat déposé en annexe;
- 2° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de soumettre pour adoption la politique de gestion et d'attribution de contrat à la séance ordinaire du Conseil des commissaires qui aura lieu le 19 juin 2013.

16. Service des ressources matérielles – école Joseph-Charbonneau – lancement de l'appel d'offres public pour la construction de l'agrandissement

Document déposé : Rapport A-33 710 en date du 5 avril 2013 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, le 28 mars 2012, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) donnait son aval à la réalisation du projet d'agrandissement des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus à l'école Victor-Doré ont été amorcés à l'été 2012;

CONSIDÉRANT qu'à l'instar de l'école Victor-Doré, l'école Joseph-Charbonneau doit faire face à un alourdissement continu de la population scolaire handicapée depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que, pour continuer à répondre adéquatement aux besoins des élèves handicapés de Joseph-Charbonneau et du personnel fournissant les services éducatifs et les soins requis, l'agrandissement de l'école est incontournable;

CONSIDÉRANT l'évolution des paramètres financiers du projet d'agrandissement;

CONSIDÉRANT que, pour respecter l'échéancier de réalisation des travaux prévus à Joseph-Charbonneau, l'appel d'offres public devra être lancé dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par une combinaison des mesures prévues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'ajout d'espace, le maintien des actifs et l'efficacité énergétique ainsi que par les sommes réservées par le Conseil du trésor pour la réhabilitation des terrains contaminés et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la poursuite du projet d'agrandissement des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau, dont le coût total est aujourd'hui estimé à 33,8 M\$, dont 10,06 M\$ pour les travaux à Joseph-Charbonneau;

- 2° d'AUTORISER le Bureau des approvisionnements, en collaboration avec le Service des ressources matérielles, à lancer un processus d'appel d'offres public en vue de réaliser les travaux prévus pour l'école Joseph-Charbonneau;
- 3° d'APPROUVER le montage financier concernant les travaux touchant l'école Joseph-Charbonneau, tel que défini à l'annexe C du présent rapport.

17. Secrétariat général – Fédération des commissions scolaires du Québec – assemblée générale – 31 mai et 1^{er} juin 2013 – nomination des délégués et des substituts

Document déposé : Rapport A-34-2059 en date du 4 avril 2013 de
M^e France Pedneault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la session ordinaire annuelle de l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) se tiendra les 31 mai et 1^{er} juin 2013 à l'hôtel Le Reine Elizabeth de Montréal;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) peut, en vertu des règlements généraux de la FCSQ, nommer quinze délégués à cette assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner des substituts qui pourront, si nécessaire, agir avec les mêmes droits et privilèges que ceux des délégués;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de NOMMER les commissaires suivants pour agir à titre de délégués à l'assemblée générale de la FCSQ qui aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2013 à l'hôtel Le Reine Elizabeth de Montréal :

—
—

- 2° de NOMMER les commissaires suivants pour agir, si nécessaire, à titre de substituts à cette assemblée, avec les mêmes droits et privilèges que les délégués :

—
—

- 3° de NOMMER les commissaires-parents suivants à titre d'observateurs :

—
—

Le président, M. Daniel Duranleau, propose les modifications suivantes :

- ajouter au premier paragraphe de la proposition les noms suivants :
 - Daniel Duranleau
 - Dominique Cousineau
 - Jean-Denis Dufort
 - Christian Giguère
 - Catherine Harel-Bourdon
 - Marie-José Mastromonaco
 - Akos Verboczy
 - Violaine Cousineau
 - Daniel Bélanger
 - Jocelyne Cyr
 - Linda Gamache
 - André Gravel
 - Louise Mainville
 - Bernardus Valkenburg
 - Paul Evra

- ajouter au deuxième paragraphe de la proposition les noms suivants :
 - Kenneth George
 - Jocelyn Pauzé
 - Agnès Connat
 - Tomas Arbieto
 - Marie Depelteau-Paquette
 - Khokon Maniruzzaman

- ajouter au troisième paragraphe de la proposition les noms suivants :
 - Mélanie Robinson commissaire-parent pour l'ordre d'enseignement primaire
 - Jacques Dionne commissaire-parent pour l'ordre d'enseignement secondaire
 - Denis Blier représentant des parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale, telle qu'elle a été modifiée, est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER les commissaires suivants pour agir à titre de délégués à l'assemblée générale de la FCSQ qui aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2013 à l'hôtel Le Reine Elizabeth de Montréal :

- Daniel Duranleau
- Dominique Cousineau
- Jean-Denis Dufort
- Christian Giguère
- Daniel Bélanger
- Jocelyne Cyr
- Linda Gamache
- André Gravel

- Catherine Harel-Bourdon
- Marie-José Mastromonaco
- Akos Verboczy
- Violaine Cousineau
- Louise Mainville
- Bernardus Valkenburg
- Paul Evra

2° de NOMMER les commissaires suivants pour agir, si nécessaire, à titre de substituts à cette assemblée, avec les mêmes droits et privilèges que les délégués :

- Kenneth George
- Jocelyn Pauzé
- Agnès Connat
- Tomas Arbieto
- Marie Depelteau-Paquette
- Khokon Maniruzzaman

3° de NOMMER les commissaires-parents suivants à titre d'observateurs :

- Mélanie Robinson commissaire-parent pour l'ordre d'enseignement primaire
- Jacques Dionne commissaire-parent pour l'ordre d'enseignement secondaire
- Denis Blier représentant des parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

18. Vérification interne – nomination d'un membre externe indépendant au comité de vérification

Document déposé : Rapport VI-20 en date du 3 avril 2013 de
M. Sylvain Racine concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la charte du comité de vérification, qui a été adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance du 22 juin 2009 et modifiée le 23 novembre 2011 et le 27 mars 2013, et qui prévoit la composition du comité et le processus de nomination des membres;

CONSIDÉRANT le départ de Mme Allard comme membre du comité de vérification de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à titre de membre externe indépendante;

CONSIDÉRANT l'importance des dossiers de nature financière et matérielle qui sont traités par le comité de vérification;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Dominique Nadeau, professeure suppléante à l'Université de Sherbrooke, pour le rôle de membre externe indépendante du comité de vérification;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de travail de Mme Nadeau telles qu'elles sont présentées dans le présent rapport.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RETIRER Mme Martine Allard du comité de vérification de la CSDM;
- 2° de NOMMER à sa place Mme Dominique Nadeau, professeure suppléante à l'Université de Sherbrooke, à titre de membre externe indépendante du comité de vérification de la CSDM.

19. Bureau de la Direction générale – délégation de fonctions et de pouvoirs – cas de circonstances exceptionnelles – règlement R2011-1, art. 1.8

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 1.8 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « *exercer, en lieu et place du Conseil des commissaires, en cas de circonstance exceptionnelle, tout pouvoir et prendre toute décision que requiert l'intérêt de la CSDM et de faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision* »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 27 mars et le 24 avril 2013;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR les rapports des décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 1.8 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :
 - a) Réseau des établissements scolaires Sud – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction – nomination temporaire – année 2012-2013

Document déposé : Rapport DG-08-266 en date du 11 avril 2013 de Mme Mance Brisebois concernant le sujet en référence
- 1° de NOMMER temporairement M. Mario Tremblay au poste de directeur à l'école Saint-Louis à compter du 22 avril 2013.

b) Réseau des établissements scolaires Centre – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction – nomination – année scolaire 2012-2013

Document déposé : Rapport DG-09-301 en date du 12 avril 2013 de M. Maurice Lachance concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Emmanuelle Doré au poste de direction à l'école primaire Saint-Jean-Vianney à compter du 10 mai 2013;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

c) Réseau des écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction – nomination temporaire – année 2012-2013

Document déposé : Rapport DG-15-274 en date du 21 mars 2013 de M. Richard Payeur concernant le sujet en référence

1° de NOMMER temporairement M. Pascal Gallant au poste de direction à l'école Charles-Bruneau à compter du 3 avril 2013.

d) Service des ressources humaines – plan de l'effectif du personnel de direction d'établissement scolaire pour l'année 2013-2014

Document déposé : Rapport A-29-1481-A en date du 18 avril 2013 de Mme Linda Di Giacomo concernant le sujet en référence

1° de CRÉER un poste de direction adjointe à l'école Charles-Lemoyne (Réseau Ouest) à la suite d'une augmentation du nombre d'élèves pondérés (une école avec 500 élèves pondérés et plus a droit à un adjoint);

2° d'ABOLIR un poste de direction adjointe à l'école Honoré-Mercier (Réseau Ouest);

- 3° de CRÉER un poste de direction adjointe à l'école Saint-Pierre-Claver (Réseau Sud) à la suite d'une augmentation du nombre d'élèves pondérés (une école avec 500 élèves pondérés et plus a droit à un adjoint);
- 4° d'ABOLIR un poste de direction adjointe à l'école Pierre-Dupuy (Réseau Sud);
- 5° de CRÉER un poste de direction adjointe à l'école Saint-Barthélemy et Annexe (Réseau Centre) à la suite d'une augmentation du nombre d'élèves pondérés (une école avec 900 élèves pondérés et plus a droit à un 2^e adjoint);
- 6° d'ABOLIR un poste de direction adjointe à l'école Lucien-Pagé (Réseau Centre);
- 7° d'ABOLIR un poste de direction adjointe à l'école Père-Marquette (Réseau Centre);
- 8° de CRÉER un poste de direction adjointe à l'école Louis-Colin (Réseau Nord) à la suite d'une augmentation du nombre d'élèves pondérés (une école avec 500 élèves pondérés et plus a droit à un adjoint);
- 9° de CRÉER un poste de direction adjointe à l'École Saint-Isaac-Jogues (Réseau Nord) à la suite d'une augmentation du nombre d'élèves pondérés (une école avec 500 élèves pondérés et plus a droit à un adjoint);
- 10° d'ABOLIR un poste de direction adjointe à l'école Accès Ouest et Henri-Julien (Réseau des écoles spécialisées pour les EHDAA);
- 11° d'ABOLIR un poste de direction adjointe à l'école de la Lancée et Accès Est (Réseau des écoles spécialisées pour les EHDAA);
- 12° de CRÉER un poste de direction adjointe à l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal (Réseau de la formation professionnelle);
- 13° de MANDATER le Service des ressources humaines afin de mettre en place, dès l'automne, une table de discussion avec les associations concernées afin de traiter notamment de la situation des écoles spécialisées;

14° d'APPROUVER le plan de l'effectif du personnel de direction d'établissement scolaire pour la formation générale des jeunes, la formation professionnelle et la formation générale des adultes pour l'année scolaire 2013-2014, comme apparaissant en annexe au rapport déposé.

e) Service des ressources humaines – modification au plan de l'effectif du personnel de direction d'établissement scolaire (PAS) – année scolaire 2013-2014

Document déposé : Rapport A-29-1499 en date du 23 avril 2013 de Mme Linda Di Giacomo concernant le sujet en référence

1° d'ABOLIR un poste de direction adjointe à l'école Maisonneuve (Réseau Est);

2° d'ABOLIR un poste de direction adjointe à l'école Saint-Paul-de-la-Croix (Réseau Nord);

3° de MODIFIER en conséquence le rapport du plan de l'effectif du personnel de direction d'établissements scolaires pour la formation générale des jeunes, la formation professionnelle et la formation générale des adultes pour l'année scolaire 2013-2014, pris en pouvoir d'urgence par le directeur général le 18 avril 2013.

20. Information

- a) A-12-451 Services corporatifs – conventions de gestion et de réussite éducative 2011-2013 – dépôt du rapport consolidé – information complémentaire
- b) A-33-705 Service des ressources matérielles – amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées – état d'avancement des projets
- c) PÉ-AVIS-01 Protecteur de l'élève – avis – année scolaire 2012-2013 – information complémentaire
- d) INF-644 Commission scolaire des Chic-Chocs – Conseil des commissaires du 26 mars 2013 – demande de modification des articles 169 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) – extrait du procès-verbal

- e) INF-645 Commission scolaire des Premières-Seigneuries – demande d'abolition de la péréquation additionnelle sur le compte de taxe – extrait du procès-verbal

21. Période réservée aux commissaires

a) Plan vert de la CSDM

Relativement au rapport A-12-508, (Services corporatifs–Plan vert–état de la situation–année scolaire 2012-2013), M. Ben Valkenburg souligne le travail effectué par l'équipe qui s'occupe du développement durable et de l'environnement à la CSDM. Il s'agit d'un travail qui touche à toutes les sphères de la Commission scolaire. Il indique par ailleurs que l'éducation à l'environnement reçue par les élèves a des incidences directes sur leur vie à la maison et à l'école.

b) Échange d'immeubles avec la Commission scolaire English-Montréal

Relativement au rapport A-12-510, les commissaires soulignent la persévérance et le travail exceptionnel de Mme Lucie Lalande, directrice générale adjointe aux ressources humaines et aux services corporatifs, et de M. René Morales, directeur des Services corporatifs sont soulignés.

c) Projet de politique de gestion et d'attribution de contrats

Relativement au rapport A-31-2319 (projet de politique de gestion et d'attribution de contrats, version consultation), M. Kenneth George pose diverses questions et souhaite avoir les réponses au moment de l'adoption finale de la politique, qui devrait avoir lieu à la séance du Conseil des commissaires du 19 juin prochain. Ces questions sont les suivantes :

- Pour quelle raison doit-on procéder rapidement à l'adoption de cette politique?
- Que font les autres commissions scolaires à ce sujet?
- Comment gérer les situations où l'écart est minime entre le 1^{er} et le 2^e soumissionnaire dans le cadre d'une évaluation de qualité?
- Y a-t-il des mesures pour éviter que soit favorisée la firme qui prépare les programmes fonctionnels et techniques (PFT)?
- Est-ce que la politique prévoit les situations où un comité de sélection regroupe un employé et son supérieur?

Mme Agnès Connat précise que des réponses ont été données à certaines de ces questions lors de la rencontre du comité des contrats et qu'un travail doit être fait à l'égard de certains sujets. Elle remercie M. Roger Lalonde et son équipe pour le travail accompli dans ce dossier.

d) Nomination d'un membre externe indépendant au comité de vérification

Relativement au rapport VI-20, Vérification interne–nomination d'un membre externe indépendant au comité de vérification, M. André Gravel explique que cette nomination vise à améliorer le fonctionnement de la CSDM pour faire preuve d'un maximum de rigueur. Il remercie par ailleurs les membres externes du comité de vérification qui apportent leur soutien aux démarches de ce comité.

e) Première borne Boltage à l'école Armand-Lavergne

Mme Catherine Harel-Bourdon, commissaire de la circonscription de Tétreaultville, tient à souligner l'installation de la première borne Boltage au Québec, à l'école Armand-Lavergne. Il s'agit d'une borne qui permet entre autres d'enregistrer les données concernant le nombre d'aller-retour entre la maison et l'école des élèves. Jusqu'à maintenant, la distance parcourue par les élèves est équivalente à la distance entre le Québec et le Manitoba. Elle espère que d'autres écoles participeront à ce projet.

f) 42^e édition du Mondial des métiers

M. Ben Valkenburg indique que du 2 au 7 juillet 2013 se tiendra la 42^e édition du Mondial des métiers à Leipzig en Allemagne. Il souligne la présence d'un finaliste en plomberie-chauffage de l'École des métiers de la construction de Montréal de la CSDM qui défendra l'honneur du Québec.

22. Période réservée à la Direction générale

Aucun sujet n'est soumis à ce point.

28. Autres sujets

Aucun sujet n'est soumis à ce point.

La séance est levée à 22 h 30.

Secrétariat général – 27 mai 2013